

# Ouest-France. 8 décembre 1954 - CHÂTEAUBRIANT

## A L A C O U R D ' A P P E L

### EPILOGUE D'UN TRAGIQUE ACCIDENT MORTEL

#### A LANGON

Le 30 août dernier se produisait dans la région de Langon un tragique accident de la circulation au cour duquel un cycliste, M. Le Cort (*rectificatif, il s'agit de « Letort » et non « Le Cort » comme il sera répété tout au long de cet article NDLR*), cultivateur « à la » Villeneuve en Langon, était tué sur le coup.

L'auteur de cet accident, M. Jean-Jacques Gobbé, 44 ans, payeur des trésoreries des territoires d'Outre-Mer à Guéméné-Penfao, comparaisait le 8 octobre dernier devant le tribunal correctionnel de Redon et était condamné à 30.000 francs d'amende.

Mme Vve Le Cort (*idem*), 65 ans cultivatrice à la Villeneuve à Langon, partie civile, avait obtenu 300.000 francs à titre de dommages-intérêts ; Mme Vve Le Cort (*idem*), née Gaudichon, 32 ans, demeurant au même lieu, épouse de la victime : 2.108.869 francs, et les trois enfants mineurs : François, 1 million 250.000 francs ; Marcel, 1 million 250.000 francs, et Marie, 750.000 francs.

Cette affaire a été évoquée hier devant la Cour qui a condamné M. Gobbé à 60.000 francs d'amende. La Cour a élevé à 2.908.0869 francs les dommages alloués à l'épouse de la victime et confirme le surplus du jugement.